

## Info pratique

**Accès :** à 10 minutes de Limoges. Prendre la D79 direction Aix-sur-Vienne. Au lieu-dit le Mas des Landes, tourner à droite et emprunter la RD20. A droite, 3 km plus loin, la forêt des Vaseix et ses quatre parkings.

**Départs :** parking 1 : "la Bergerie" sur la RD20, à droite après le hameau Les Places. Parking 2 : "le dépôt" sur la RD20, à droite avant le hameau Les Places. Le départ des circuits peut se faire à partir de tous les parkings.



Les pratiques possibles



## Itinéraire

"Le tour du grand bois" (sur la carte)

Durée	Longueur	Balisage	Niveau	Dénivelé
1 h 30	6 km	jaune	facile	50 m

**1** Du parking 1, suivre le chemin de droite qui monte doucement dans le bois et le long des prés. Après 200m, au carrefour en patte d'oie, prendre à droite et traverser successivement des parcelles plantées en châtaigniers et chênes. Puis longer la piste jusqu'au parking dit du "dépôt" (P2).

**2** Traverser le parking et longer la route jusqu'au bois, qui abrite un autre parking (P3).

**3** Prendre à droite la grande allée.

**4** Au lieu-dit "chênes rouges" poursuivre tout droit, puis suivre l'allée qui part à gauche.

*Les parcelles plantées de chênes rouges à droite sont classées du fait de la qualité du peuplement. Les glands récoltés sont plantés sur d'autres massifs.*

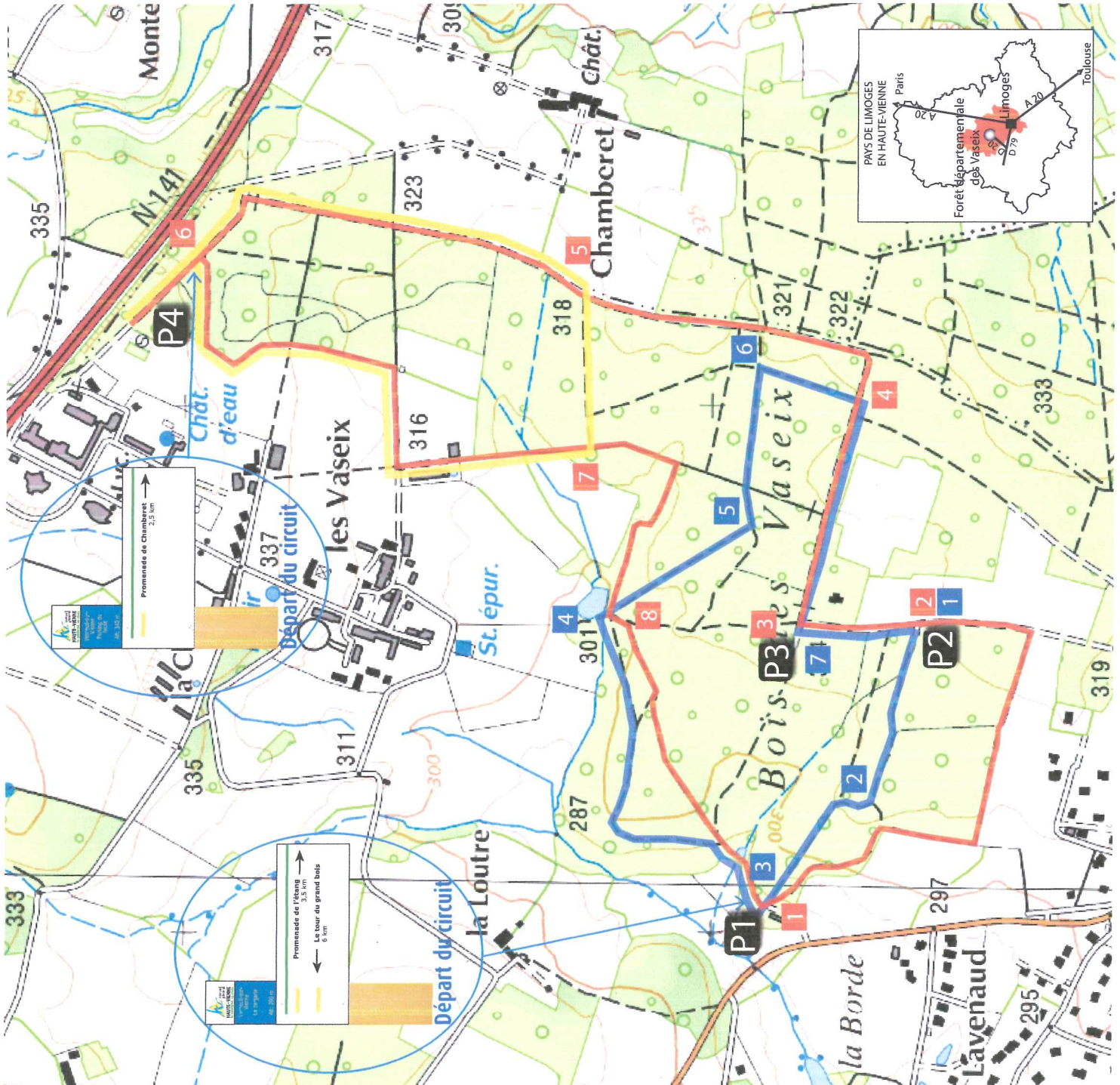
**5** Au carrefour des 3 sapins, continuer tout droit jusqu'au bout de l'allée. Longer les ateliers sportifs puis la piste forestière sur 200 m.

**6** Prendre à gauche et longer la plantation de chênes. Descendre jusqu'au chemin empierré. Le suivre à droite sur 50 m. Au carrefour dit de "l'exploitation agricole", tourner à gauche et traverser les bâtiments du lycée agricole des Vaseix. Veuillez laisser les barrières fermées après votre passage et tenez les chiens en laisse.

*Les herbes hautes des bas-côtés sont fauchées tardivement afin de préserver la biodiversité.*

**7** Dans le bois au carrefour, poursuivre tout droit, puis tourner à droite au lieu-dit "le ruisseau". Entrer dans la sapinière et longer le petit ruisseau.

**8** A l'étang, prendre le chemin qui monte légèrement. Vous passez sur la voie antique romaine. Après une courte descente, prendre à gauche le chemin qui longe la mare et rejoindre le parking dit de "la Bergerie" (P1), votre point de départ.



## "La promenade de l'étang"

(sur la carte)

Durée	Longueur	Balisage	Niveau	Dénivelé
1 h 00	3,5 km	jaune	facile	30 m
<b>1</b>	Du parking 2, traverser les plantations puis longer le bois sur votre gauche.			
<b>2</b>	Au croisement, prendre à droite jusqu'à la clairière. Tourner à gauche et suivre les plantations en descendant jusqu'au parking dit de la Bergerie (P1).			
<b>3</b>	Prendre à droite avant les agrès et longer un peu plus loin la mare. A la patte d'oie de la mare, se diriger vers la gauche dans la forêt de sapins. Traverser la sapinière avant d'arriver au carrefour.			
<b>4</b>	Laisser l'étang sur votre gauche, et prendre le troisième chemin à droite.			
<b>5</b>	Au carrefour en T, tourner à gauche. Arrivé à une intersection, mémoire de tempête de 1999, continuer tout droit.			

*L'ensemble de ces plantations a été réalisé suite à la tempête de 1999. Quelques souches et bois à terre témoignant des événements ont été volontairement laissés sur place pour le développement de la microfaune.*

- 6** A la croix, tourner à droite et continuer tout droit jusqu'aux plantations de chênes rouges.
- 4** Tourner à droite et suivre l'allée cavalière jusqu'aux douglas.
- 7** Passer devant les agrès et poursuivre le chemin à travers les plantations. Continuer tout droit jusqu'au parking dit du "dépot" (P2).

*Le Conseil général gère la forêt des Vaseix avec l'assistance de l'Office national des forêts (ONF). Depuis 2009, le Département s'engage dans la gestion durable de ses forêts en adhérant à la certification PEFC.*



## "La promenade de Chamberet"

(sur la carte)

Durée	Longueur	Balisage	Niveau	Dénivelé
0 h 40	2,5 km	jaune	facile	30 m
<b>Accès :</b>	à 20 minutes de Limoges. Prendre la RD79 direction Aix-sur-Vienne. Au lieu-dit « Le Mas des Landes », tourner à droite pour emprunter la RD20. 3 km plus loin, la forêt des Vaseix se trouve à droite.			
<b>Départ :</b>	parking 4 au lycée des Vaseix.			

**1** Après le parking, prendre à droite et longer la plantation. Descendre jusqu'au chemin empierré, le suivre à droite sur 50 m. Au carrefour dit de "l'exploitation agricole", prendre à gauche et traverser les bâtiments qui dépendent du lycée agricole des Vaseix. Veuillez laisser les barrières fermées après votre passage et tenez les chiens en laisse.

- 2** Dans le bois, au carrefour, tourner à gauche.
- 5** Au carrefour des "3 sapins", prendre à gauche l'allée forestière et poursuivre tout droit jusqu'au bout de cette large voie. Longer les ateliers sportifs puis à gauche la piste forestière jusqu'au parking, votre point de départ.

## En chemin :

- La forêt des Vaseix a été revalorisée avec deux objectifs : d'une part l'accueil du public par l'aménagement d'allées empierrées et chemins transversaux, d'autre part la production sylvicole avec campagnes de replantation succédant à la tempête. Ce sont surtout des espèces locales qui ont été plantées : le chêne essentiellement et le tulipier, le hêtre, le châtaignier ; dans des parties plus humides de la forêt, on trouve des plantations d'aulnes et quelques résineux.
- Les sportifs peuvent profiter des agrès et ateliers installés au départ des parkings.
- Un parcours permanent d'orientation jalonné de 60 balises permet de découvrir la forêt de façon sportive et ludique.
- La voie antique romaine traverse la forêt d'est en ouest. Elle a été construite à l'époque gallo-romaine pour relier Lyon au littoral océanique via Limoges.

Ne pas jeter sur la voie publique

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles à l'Office de Tourisme de Limoges  
Contact: 05 55 34 46 87  
et sur le site [www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com)

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.  
Pensez à emporter vos débris, et à refermer les barrières derrière vous.  
Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.  
Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.  
Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.  
Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT, ...).

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112

[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com) et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Cette fiche randonnée a été financée par le Conseil général de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

conseil  
général  
**HAUTE-VIENNE**  
la solidarité... un choix

Credit photo: Conseil général

FORET DEPARTEMENTALE DES VASEIX  
Le tour du grand bois

6 km - 1 h 30

La promenade de Chamberet

2,5 km - 0 h 40

La promenade de l'étang

3,5 km - 1 h 00



PAYS DE LIMOGES

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

## ENQUETE PUBLIQUE

### INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## PROCES-VERBAL

### Des observations écrites et orales

Vu la demande d'autorisation d'exploiter, présentée par l'E.P.L.E.F.P.A. de Limoges et du Nord Haute-Vienne, en vue de régulariser la situation administrative de son élevage de porcs situé au lieu-dit « les Vaseix » commune de Verneuil-Sur-Vienne ;

Vu l'article R.123-18 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté DCE / BPE N° 2014-28, en date du 02 avril 2014, de Monsieur le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'article 5 de l'arrêté préfectoral précité prescrivant au commissaire enquêteur, dès réception du registre et des documents annexés, de rencontrer dans la huitaine le responsable du projet et de lui communiquer les observations écrites ou orales en l'invitant à produire dans un délai de quinze (15) jours ses observations éventuelles ;

Vu l'ordonnance, en date du 14 mars 2014, de Madame le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges me désignant en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;

Nous soussigné, LAURENT Georges, commissaire enquêteur, demeurant 68, Le Puymaud, 87250 FROMENTAL, communiquons au pétitionnaire, les informations suivantes :

Au cours de l'enquête publique ouverte à la mairie de VERNEUIL-SUR-VIENNE (87), du mardi 10 juin au jeudi 10 juillet 2014 :

- Aucune observation orale n'a été recueillie ;
- Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête ;
- Seul un courrier en date 30 juin 2014 a été adressé en mairie de VERNEUIL SUR VIENNE par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Limoges et Communes Ouest (A.S.E.L.C.O.) 4 rue du Commandant Barlier 87170 ISLE.

### Observations présentées par l'A.S.E.L.CO

#### 1 – Observations favorables

- Apprécie la qualité du dossier présenté, en particulier la richesse exhaustive des différents éléments ou études.
- Note qu'à ce jour, aucune nuisance olfactive, liée à ce site, ne lui a été signifiée par ses adhérents.

2 – Observations défavorables

a) – Concernant la climatologie – Régime des vents

- Constate que la seule analyse présentée ne prend en compte que la « rose des vents » établie au niveau du plateau de l'aéroport de Bellegarde ; alors qu'il est évident que le régime des vents, en particulier sur le versant descendant de la vallée de l'Aurence, en direction de Limoges, n'est pas identique à celui spécifié dans la présente étude ;
- Souligne que cette étude est la seule utilisée dans les enquêtes publiques où l'association a déposé depuis plus de 10 ans ;
- Regrette qu'une étude plus localisée, à partir du site même de la porcherie, n'ait été faite, surtout vu la distance séparant « Les Vaseix » de l'agglomération limougeaude.

b) – Concernant le milieu humain


- Constate l'absence de prise en compte, dans un rayon de 3 km, dans l'étude sur les populations, de la zone la plus peuplée, celle de Landouge (zone en cours de densification – Montevert, Mas-Loge, Coudert) ; d'autant que cette zone est, de fait, la plus sensible aux vents dominants.

**Pièce jointe**

- Photocopie du courrier de l'A.S.E.L.C.O en date du 30 juin 2014

Fait et clos, en double exemplaires, à FROMENTAL, le 15 juillet 2014.

Le commissaire enquêteur



~~Site Verneuil H1~~

Annexe 2 Pica 3/4

**A.S.E.L.C.O.**  
**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LIMOGES ET COMMUNES OUEST**  
  
**4 rue du Commandant Barlier  
87170 ISLE**

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie de VERNEUIL  
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE

**Objet : Contribution de l'A.S.E.L.C.O.  
à l'enquête publique relative  
à la régularisation de la situation administrative  
de l'élevage de porcs de l'EPLEFPA des Vaseix  
87430 VERNEUIL**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'ASELCO, association agréée de sauvegarde de l'environnement de Limoges et Communes Ouest, s'est souvent impliquée depuis les années 1975 dans les questions d'environnement dans l'Ouest de l'agglomération de Limoges.

C'est à ce titre que nous avons consulté les documents relatifs à l'enquête publique citée en référence le lundi 30 juin au matin, en la Mairie de Verneuil.

Nous avons apprécié la qualité du dossier présenté, en particulier la richesse exhaustive des différents éléments ou études qu'il contient.

Quelques remarques cependant, concernant plus précisément l'élevage de porcs et son implication dans la qualité environnementale :

- Contrairement au reste des éléments très détaillés relatifs à la qualité et à la préservation de l'environnement, nous avons constaté une déficience dans l'étude particulière du régime des vents pour la zone de 3 km de rayon autour de cette porcherie. La seule analyse présentée ne prend en compte que la « rose des vents » établie au niveau du plateau de l'aéroport de Bellegarde (cette étude est la seule qui soit utilisée dans toutes les enquêtes publiques où nous avons déposées, depuis plus de 10 ans, cf. l'enquête publique pour la chaufferie biomasse de la ZUP de l'Aurence, ...). Il est évident que le régime des vents, en particulier sur le versant descendant de la vallée de l'Aurence, en direction de Limoges, n'est pas identique à celui spécifié dans la présente enquête. Nous regrettons, qu'une étude plus localisée, à partir du site même de la porcherie, n'ait été faite, surtout au vu de la distance séparant « Les Vaseix » de l'agglomération limougeaude.

- Nous avons constaté aussi l'absence de la prise en compte, dans un rayon de 3 km, dans l'étude sur les populations concernées, de la zone la plus peuplée, celle de Landouge (zone en cours de densification - Monteverd, Mas-Loge, Coudert -). Cette lacune dans l'enquête est d'autant préjudiciable que c'est cette zone qui est, de fait, la plus sensible aux vents dominants.

Nous avons bien conscience que cette enquête n'est qu'une enquête de régularisation et que, jusqu'aujourd'hui, aucune nuisance olfactive, liée à ce site, ne nous a été signifiée par nos adhérents.

Conformément aux engagements définis dans nos statuts, notre association restera vigilante sur tous ces problèmes environnementaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A Limoges, le 30 juin 2014  
Pour l'ASELCO, le Président  
p.o. le secrétaire, Monsieur Guy AVOND



## REMISE DU PROCES-VERBAL

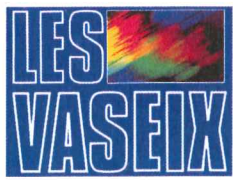
Le 17 juillet 2014 à 10 heures, nous soussigné, LAURENT Georges, commissaire enquêteur, nous trouvant au lieu-dit « Les Vaseix » commune de VERNEUIL-SUR-VIENNE (87), remettons au pétitionnaire, en la personne de Monsieur Max DELPERIE, Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) de Limoges et du Nord Haute-Vienne, un exemplaire du présent procès-verbal en date du 15 juillet 2014 et l'avisons qu'il dispose, à compter de ce jour, d'un délai de quinze (15) jours pour produire ses observations éventuelles.

Le pétitionnaire  
Max DELPERIE  
(Reçu en main propre le )



Le commissaire enquêteur  
Georges LAURENT





Ensemble, de l'exigence à l'excellence



Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Limoges et du Nord Haute-Vienne

Annexe 3



Site : Les Vaseix  
Centre : Exploitation Agricole  
Tél : 05.55.48.01.01  
Fax :  
E-mail : jean-louis.vergne@educagri.fr

Nos références :  
Vos références :  
Dossier suivi par : JLV  
Poste :  
Objet :

Monsieur LAURENT Georges  
Commissaire enquêteur  
68, le Puymaud  
87 250 FROMENTAL

Verneuil-sur-Vienne, le : 22 juillet 2014

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance des observations favorables et défavorables exprimées lors de l'enquête publique et présentées lors de la réunion du 17 juillet 2014.

Par la présente, nous désirons apporter des précisions en réponse à ces observations :

**L'association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Limoges et Communes Ouest regrette que la seule analyse climatologique présentée ne prenne en compte que la "rose des vents" établie au niveau de l'aéroport de Bellegarde et qu'une étude plus localisée à partir du site de la porcherie n'ait été faite.**

Lors de la réalisation de l'étude d'impact, météo France a été consulté concernant les données météorologiques. La seule station significative du secteur d'étude est celle située à l'aéroport de Bellegarde. Nous ne disposons donc d'aucune autre source de données sur le secteur d'étude. En ce qui concerne la réalisation d'une étude spécifique localisée à proximité de la porcherie, nous avons estimé que le contexte et la sensibilité locale ne le nécessitaient pas. En effet les zones habitées sont éloignées, et aucune plainte concernant une éventuelle nuisance olfactive n'a été déposée depuis que la porcherie fonctionne. Respectant le principe de proportionnalité des études d'impact nous avons donc décidé, en accord avec l'inspection des installations classées, de ne pas mener une étude d'impact olfactive.

**L'association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Limoges et Communes Ouest a constaté l'absence de prise en compte des populations.**

Ceci n'est pas vrai. La présence des populations a été prise en compte lors de la conception du plan d'épandage. Une zone de recul a été mise en place autour de toutes les zones habitées interdisant les épandages d'effluents solides ou liquides.

De plus l'EPLEFPA des Vaseix respecte le guide des bonnes pratiques agricoles en matière d'épandage en effectuant un retournement des terrains sous 24 heures après les épandages de lisiers (principale source de nuisance olfactive).

La qualité des méthodes de travail de l'EPLEFPA est démontrée par l'absence de plainte concernant des nuisances olfactives dues aux activités de l'exploitation agricole.

Me tenant à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire, veuillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'Exploitation Agricole  
J.L VERGNE



EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute-Vienne